

**Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal 05/20
"Convention de subventionnement entre la commune de Saint-Sulpice et la
fondation du théâtre Kléber-Méleau"**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission ad-hoc chargée d'examiner le préavis 05/20 a tenu sa séance le 14 avril 2020 par visio-conférence, pandémie Covid-19 oblige. Et 2 membres de la commission en compagnie de Mme Anne Merminod ont participé à la rencontre organisée au Théâtre, le 24 août 2020 pour tous les commissaires des communes subventionnant le TKM.

Elle s'est constituée de la manière suivante :

Présidente : Mme Christiane Michel

Membres : Mme Cristina Swan, MM. Stefano Spaccapietra, Christian Lehmann

Rapporteur : M. Rémy Pache

La municipalité était représentée par Mme Anne Merminod, conseillère municipale. La commission la remercie pour les informations fournies.

Discussion

La convention de subventionnement et le préavis ont été rédigés avant l'apparition en Suisse de la pandémie covid-19. Depuis, les mesures de protection sanitaire décrétées par les autorités fédérales et cantonales ont affecté et continuent d'affecter la vie du théâtre Kléber-Méleau (TKM). En conséquence le calendrier des diverses activités mentionnées dans le préavis est caduque. Mais au moment de sa réunion, la commission a admis qu'il s'agit là d'un décalage dans le temps, sans que le mode de fonctionnement du théâtre ne soit remis en cause pour raison de virus persistant.

La commission s'est intéressée à la fréquentation de notre population aux spectacles TKM. Il a tout d'abord été précisé que le fait que notre commune subventionne le théâtre ne donne pas droit à des réductions spéciales pour nos habitants. S'agissant du nombre de spectateurs serpelious, nous ne connaissons que le nombre de ceux qui indiquent le lieu de domicile à l'achat des billets, à l'exclusion des écoliers et gymnasiens non pris en compte. Saison 2016-2017: 265 spectateurs, 2017-2018: 273, 2018-2019: 263. La saison 2019-2020 a été écourtée pour les raisons que nous connaissons. Il y a eu 133 spectateurs de Saint-Sulpice entre septembre et novembre 2019. D'une manière générale il faut noter que le TKM propose depuis quelques années des abonnements et pratique des tarifs en faveur des jeunes: tarif étudiant, jeune public (moins de 16 ans). De plus en plus de classes assistent aux spectacles.

Sous le régime de la convention actuelle, la contribution de notre commune au TKM a progressivement passé de 6.- par habitant en 2017, puis 6.50, 7.- et maintenant 8.- en 2020. Avec la nouvelle convention, chaque commune va payer 8.- par habitant sur la base de sa population 2018 (chiffres SCRIS 2018) et ce durant toute la période 2021 à 2024.

Un commissaire s'étonne de la pléthore de politiques (représentants des communes) au sein du conseil de fondation. Dès lors qu'il s'agit de conseillers municipaux, et non de personnes hors exécutif désignées par ces communes, chacun avec sa double casquette donne d'une main (municipale) ce que l'autre reçoit (fondation TKM). Il est répondu qu'au moment de la création de la fondation, il avait été décidé que les communes seraient représentées par les municipaux/ales en charge de la culture. S'il y a une majorité de politiques dans le conseil de fondation par rapport aux représentants des diverses disciplines artistiques, cela répond à la volonté forte d'une plus grande intégration du théâtre dans le territoire de l'ouest lausannois.

La commission a également obtenu les précisions suivantes:

- A la page 5, antépénultième alinéa, il y a une coquille. La contribution annuelle de Lausanne est de 1'117'760.- francs, comme cela apparaît plus loin en page 7.
- Le nombre de spectateurs dans le tableau de la page 5 prend en compte les coproductions
- S'agissant des coproductions, le modèle de financement varie de cas en cas. Cela peut être un partage à parts égales des frais. Pour la saison 2018-2019, le total des frais pour les coproductions s'élevait à env. 10% du budget, pour 2017-2018 seulement 3%.
- Le tableau de la page 5 indique le nombre total de spectateurs, mais il est encore plus intéressant de considérer le taux de remplissage pour les diverses productions. Saison 2018-2019: "Ma Colombine" taux de remplissage de 88%, "Un Instant" 52%, "Le Verbe de Bach" 84%. Saison 2017-2018: "La Dernière Bande" 73%, "Le Choix d'Achille" 70%, "Cyrano de Bergerac" 100% (!).
- La convention doit être signée (et donc auparavant acceptée par les conseils communaux) avant le 31 décembre 2020.

Conclusions

Convaincue du rôle du TKM dans l'ouest lausannois et reconnaissant son succès loin à la ronde, la commission propose au conseil communal d'entrer en matière sur ce préavis. Et c'est unanime qu'elle invite le conseil à l'accepter tel que présenté.

En conséquence, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- vu le préavis 05/20
- vu le rapport de la commission chargée de son étude
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

- d'autoriser la municipalité à signer avec la fondation du TKM, l'Etat de Vaud et les communes fondatrices une convention de subventionnement multipartite de 4 ans, de 2021 à 2024;
- d'accepter l'augmentation de la subvention ordinaire en faveur de la fondation du TKM qui passera, pour les années subventionnées, à 37'362.- francs.

AU NOM DE LA COMMISSION

La présidente



Christiane Michel

Le rapporteur



Rémy Pache

Saint-Sulpice, le 7 novembre 2020